

Introduction «Journée OPCA » 4 mai 2015

Christian JANIN, président du COPANEF

Mesdames, Messieurs les présidents et vice-présidents d'Opca,

Mesdames, Messieurs les directeurs d'Opca,

Monsieur le Ministre,

Le 13 mars dernier, le Copanef et le Fpspp ont pu vous faire une présentation complète de l'ensemble des décisions prises dans le cadre de la convention Etat-FPSPP du 26 février 2015. A cette occasion, nous avons listé plusieurs sujets sur lesquels il nous fallait travailler rapidement ensemble. La réunion d'aujourd'hui a été programmée pour faire un point sur l'avancée de ces différents chantiers.

Mais cette journée prend nécessairement un caractère différent à cause de la campagne qui se développe depuis plusieurs semaines sur nos défaillances présumées dans le déploiement de la réforme de la formation professionnelle que nous avons engagée.

Le Copanef ne cesse de répéter depuis janvier 2015 que la réforme voulue par les partenaires sociaux et le législateur, par son contenu et par la nature des évolutions engagées, modifie structurellement le paysage de la formation professionnelle sur de trop nombreux sujets pour pouvoir se traduire par des effets palpables à court terme.

Il ne s'agit pas d'une réforme « clef en main », où il aurait suffi que la loi et les décrets fixent le cadre légal et réglementaire pour que tout roule sur ces nouvelles règles.

Non, notre réforme change totalement les pratiques de chaque acteur.

Dès lors, s'étonner que tout ne soit pas tip-top après seulement quatre mois de mise en œuvre effective des principales mesures relève d'une certaine outrecuidance.

On entend aujourd'hui des propos sur l'échec du CPF qu'on a mis trois-quatre ans à entendre à propos du DIF ; pire, à en croire certains, le DIF avait tout compte fait, comme par miracle, des qualités qu'on ne retrouve pas aujourd'hui dans le CPF et ceux-ci en viennent à regretter le DIF ! Mais dites-moi sur quelles ressources étaient financées ces actions de formation au titre du DIF ? Le DIF n'était pas provisionné et bénéficiait du financement soit du plan de formation soit de la professionnalisation...

Même si cela tient manifestement à une erreur de focale qui nous incombe, tout se passe comme si le seul élément constitutif de la réforme était le CPF.

Si le CPF est un objet nouveau, important, qui a nécessité un fort investissement pour trouver sa matérialisation dans des délais contraints, il n'est pas devenu le seul dispositif de formation professionnelle des personnes !

Les autres voies de développement des compétences des individus (formation initiale, alternance, contrat de pro, période de pro, POE, plan de formation dans les entreprises, CIF, CSP... et j'en oublie sûrement) n'ont pas disparu du paysage. Et l'obligation de former dans les entreprises, si elle ne relève plus de l'obligation fiscale, n'est pas supprimée !!!

Il faudra que la FFP nous explique pourquoi elle change aujourd'hui de discours : depuis plusieurs mois, elle mène avec les ministères un chantier sur l'investissement formation qui devait utilement venir renforcer la responsabilité sociale des entreprises en matière de formation. Mais quand des organismes de formation découvrent que le CPF ne financera pas tout, la FFP les encourage à faire pression sur les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour obtenir l'ouverture des financements de la contribution mutualisée à tout et n'importe quoi au motif que l'an dernier avec le DIF, cela marchait. Elle ferait mieux d'inviter les organismes de formation à interroger leurs entreprises clientes sur les raisons qui les amènent à ne plus financer ces formations...

Nous ne sommes pas sourds aux difficultés qui sont évoquées ; elles doivent obtenir des réponses sans remettre en cause les objectifs de la réforme.

Mais ces difficultés ne doivent pas occulter le travail réalisé ces derniers mois, notamment par les partenaires sociaux.

Sans être exhaustif, l'installation du Copanef et des Coparef, du Cnefop et des Crefop a permis que la liste nationale interprofessionnelle et toutes les listes régionales interprofessionnelles soient élaborées et disponibles sur le portail CPF, que 87 listes de branche soient aujourd'hui saisies et couvrent au moins 60% de la population salariée.

Le dialogue engagé avec l'enseignement supérieur va se conclure dès avant la fin du mois de mai par un document commun qui servira de base de travail dans chaque université durant l'été.

Par ailleurs, dès jeudi, le Copanef va tenir ses premières auditions d'habilitation des organismes pour la délivrance du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Et je ne parle pas des travaux sur le recensement de l'inventaire, sur les blocs de compétences, sur le conseil en évolution professionnelle.

Ces difficultés ne doivent pas non plus nous détourner du travail à mener dans les prochains mois.

Pour réussir une telle réforme de fond, il faut de la patience.

De la **patience**, parce que malheureusement si les objectifs politiques de la réforme ont été clairement posés et sont portés par les Pouvoirs Publics et les partenaires sociaux au niveau national, il est encore nécessaire que ceux-ci soient compris et assimilés par tous les acteurs directs ou indirects à tous les niveaux.

Le Copanef constate tous les jours que le volontarisme a ses limites, le dialogue social et quadripartisme ses exigences et contraintes.

On peut le regretter, mais :

- Il nous a fallu du temps pour que les partenaires sociaux négocient leur ANI du 7 janvier 2015 ;
- Il nous a fallu du temps pour parvenir avec l'Etat à la convention triennal Etat-FPSPP du 26 février ;
- Il nous a fallu du temps pour établir la convention FPSPP-Pôle Emploi seulement signée effectivement la semaine dernière ;
- Il nous faut encore un peu de temps pour signer l'accord cadre ARF-Copanef-Etat, ce devrait être fait le 12 mai prochain ;
- Il nous faut du temps pour que le FPSPP décline la convention Etat-FPSPP dans toutes ses dimensions ;
- Il nous faut du temps pour mettre en œuvre opérationnellement le socle de connaissances et de compétences professionnelles...
- ...

Pour réussir une telle réforme de fond, il faut de la persévérance.

De la **persévérance**, parce que chaque étape révèle de nouveaux réglages à discuter et mettre en place, et malheureusement n'en déplaît aux cassandres, cela ne se fait pas par un simple coup de baguette magique.

Le Copanef constate tous les jours que les chantiers sont nombreux et complexes :

- Elaborer la liste nationale interprofessionnelle des certifications éligibles au CPF est un exercice dont nous n'imaginons pas la complexité ;
- Accompagner et articuler le travail des CPNE et des COPAREF sur leurs propres listes est une nécessité qui s'impose de plus en plus ;
- Réinvestir les problématiques de certification est indispensable pour répondre aux besoins des individus et des entreprises mais suppose de mener de front les questions de pertinence des certifications existantes, la constitution de l'inventaire et la modularisation des certifications ;
- Fixer des priorités dans le cadre financier contraint qui est le nôtre est aussi un impératif qui suppose de résister à tous les lobby qui vous démontreront que vos choix sont inacceptables et injustes ;
- Privilégier l'efficacité et la qualité des mesures c'est nécessairement s'expliquer avec les différents prestataires sur les objectifs visés et les résultats attendus et réinventer des modes de relation contractuelle plus responsable ;
- ...

Pour réussir une telle réforme de fond, il faut enfin la mobilisation de tous.

La **mobilisation de tous**, car chacun à son niveau doit traduire concrètement les nouvelles pratiques imposées par le nouveau cadre légal, réglementaire et conventionnel. Or cette mobilisation suppose du temps d'appropriation par chacun à son niveau des responsabilités qui sont les siennes et ensuite un temps de réflexion collective pour construire les nouvelles réponses.

Or, nous le savons tous, cette mobilisation ne se décrète pas... cette mobilisation est diverse parce que les situations sont différentes. Chaque acteur a ses points forts et ses points faibles et sa propre histoire peut favoriser ou freiner la mobilisation nécessaire.

Le Copanef constate tous les jours que les atermoiements de certains tiennent davantage à des incompréhensions, à des malentendus qu'à de la mauvaise volonté. Chaque fois que la discussion est engagée, des solutions sont trouvées.

Après quatre mois, l'échec de la réforme n'est pas annoncé et sa réussite n'est pas obérée.

Pour le Copanef, il faut tenir bon et redoubler d'exigences, de vigilance et de détermination collective.

L'heure n'est pas aux inflexions, aux dérogations ou à l'affichage des mesures coercitives ou contraignantes...

L'heure est plus que jamais :

- à la **communication** : expliquer ce qui est visé, ce qui se passe, ce qui est envisagé comme amélioration en ne se focalisant pas sur le seul CPF... en informant mieux les entreprises sur leurs responsabilités propres... en mettant en œuvre le conseil en évolution professionnelle ...
- à l'**explication** : reconnaître les dysfonctionnements et mettre en perspective les évolutions engagées pour les résoudre ; expliquer les choix ; rappeler que la suppression de l'obligation fiscale se traduit par une contribution unique des entreprises sur des objectifs de mutualisation plus ciblés
- à l'**accompagnement des salariés, des entreprises et des organismes de formation qui rencontrent des difficultés** pour mettre en œuvre ces changements.

Cette communication, ces explications, cet accompagnement vous incombent, nous incombent... Nous ne pouvons relâcher nos efforts

Je suis convaincu que cette journée entre Copanef-Fpspp et Opca et l'échange que nous allons avoir avec vous tout de suite, Monsieur le Ministre, sont de nature à nous permettre de franchir cette mauvaise passe, de mieux nous comprendre et de mieux cerner les difficultés effectives pour poursuivre ensemble le déploiement de la réforme.